

## **BUDGET ANNEXE DE LA MDEF : BUDGET PRIMITIF 2023**

### RÉSUMÉ

Le budget de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) pour 2023 s'équilibre à 351 463 € en fonctionnement et à 18 676 € en investissement.

Il est financé, en fonctionnement et en investissement, par la reprise des résultats excédentaires de 2022 (18 692 € et 538 €), et par des subventions d'équilibre venant du budget principal (311 595 € et 11 375 €).

### I. VUE D'ENSEMBLE

Le budget annexe de la MDEF pour 2023 s'élève à 370 139 €.

Il est pour l'essentiel un budget de fonctionnement :

- 351 463 € en fonctionnement (304 587 € au CA 2022)
- 18 676 € en investissement (19 122 € au CA 2022)

Le budget proposé pour 2023 reprend les résultats du compte administratif 2022 :

- 18 692 € d'excédent de fonctionnement ;
- 538 € d'excédent d'investissement.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>			
<b>370 139</b>		<b>370 139</b>			
<b>351 463</b>	Charges courantes	250 200	Subvention versée par le Département	311 595	
	dont frais d'alimentation	90 000	Participation usagers	500	
	dont fluides et viabilité	80 500	Autres subventions et participations	6 000	
	Personnel médical/paramédical intérimaire	80 000	Autres recettes	500	
	Frais liés à la structure	14 500	<i>Excédent reporté</i>	<i>18 692</i>	
	Sous-total réel fonctionnement	344 700	Sous-total réel fonctionnement	337 287	
	Amortissement matériel	6 763	Amortissement subventions	14 176	
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>351 463</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>351 463</b>	
	<b>18 676</b>	Amortissement subventions	14 176	Amortissement matériel	6 763
		Outillage	1 000	Subvention versée par le Département	11 375
Matériel de bureau et informatique		500	<i>Excédent reporté</i>	<i>538</i>	
Mobilier		2 500	Sous-total réel investissement	11 913	
Autre équipement		500	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>18 676</b>	
Sous-total réel investissement		4 500			
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>18 676</b>				

Les frais de personnel permanent et les coûts d'investissement (maintenance et entretien du bâtiment...) ne sont pas intégrés dans ce budget annexe, mais sont supportés par le budget principal.

## II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### II.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 344 700 € contre 294 586 € au CA 2022, soit une augmentation de +17%. Ceci s'explique principalement par le coût de l'énergie (+50% sur l'électricité, +20% sur le chauffage), et par l'augmentation des prestations d'alimentation et des prestations médico-sociales. Par contre, les propositions 2023 relatives à l'intérim sont en baisse par rapport au CA 2022 (-17 000 €) puisque nous devrions revenir à une situation moins tendue en besoin de renforts au sein de la structure.

## II.2. Recettes de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'obtient d'une part, grâce au résultat antérieur, et d'autre part, grâce au versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal. En 2023, elle est prévue à hauteur de 311 595 €, contre 252 000 € au CA 2022, soit +23,6%. Cette augmentation est nécessaire pour compenser la baisse de résultat de fonctionnement reporté de 2022 (18 692 €) sur le budget 2023 par rapport au reporté de 2021 (29 140 €) sur le budget 2022, et la progression des dépenses de fonctionnement évoquées au paragraphe II.1.

## III. SECTION D'INVESTISSEMENT

### III.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 4 500 €, dont :

- Mobilier : 2 500 €
- Matériel et outillage : 1 000 €
- Matériel de bureau : 500 €
- Equipements généraux : 500 €

### III.2. Recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'obtient grâce à l'excédent antérieur d'investissement de 538 €, et au versement d'une subvention d'investissement de 11 375 € depuis le budget principal du Département.

\*\*

Je vous propose d'approuver, par chapitre nature, le budget primitif de la MDEF pour 2023.